

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à l'adresse suivante:
[patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports.html](https://www.pch.gc.ca/patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports.html)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par la ministre du Patrimoine canadien,
2023.

No. de catalogue : CH2-4F-PDF

ISSN : 2816-2749

Table des matières

1. Introduction	4
1.1 Autorisations, mandat et programmes.....	4
1.2 Méthode de présentation du rapport	4
1.3 Structure financière de Patrimoine canadien.....	5
2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et des résultats cumulatifs	5
2.1 État des autorisations.....	5
2.2 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant	6
3. Risques et incertitudes.....	7
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	7
5. Approbation par les cadres dirigeants.....	8
État des autorisations (non vérifié).....	9
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	10

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

1. Introduction

Ce premier rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses A pour l'exercice 2024-2025 ainsi que le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses A pour l'exercice 2023-2024. Il a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 - [Rapport financier trimestriel de la Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor conformément au référentiel d'information financière à usage particulier décrit dans la directive sur les normes comptables : GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Le Comité ministériel d'audit a examiné ce rapport.

Le rapport financier trimestriel présente un énoncé des résultats, des risques et des changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes ainsi que des tableaux d'information financière trimestrielle. Les tableaux d'information financière trimestrielle permettent de faire la comparaison entre les dépenses ministérielles en cours d'exercice et les autorisations accordées par le Parlement, et présentent l'information financière comparative de l'exercice précédent.

1.1 Autorisations, mandat et programmes

Le ministère du Patrimoine canadien et les organismes de son portefeuille jouent un rôle vital dans la vie culturelle, civique et économique des Canadiens. Nos politiques et nos programmes favorisent un milieu permettant aux Canadiens de faire l'expérience d'expressions culturelles dynamiques, de célébrer notre histoire et notre patrimoine et de bâtir des collectivités fortes. Le Ministère investit dans l'avenir en appuyant les arts, nos langues officielles et les langues autochtones, ainsi que nos athlètes et le système sportif.

Plus de détails sur les autorisations, mandat et programmes de Patrimoine canadien (PCH) peuvent être trouvés dans le [Plan ministériel 2024-2025](#) et dans le [Budget principal des dépenses de 2024-2025](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce premier rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec les crédits du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses A pour l'exercice 2024-2025.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

PCH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de Patrimoine canadien

PCH a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées qui incluent le crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et le crédit 5 – Subventions et contributions, et des autorisations législatives qui sont composées des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, du traitement et allocation pour automobile des ministres et les paiements législatifs des lieutenants-gouverneurs.

2. Faits saillants des résultats financiers du trimestre et des résultats cumulatifs

2.1 État des autorisations

Se référer à l'État des autorisations à la fin du rapport pour plus de détails.

Les autorisations de 2024-2025 de PCH disponibles à la fin du mois de juin 2024 ont diminué de 52,6 millions de dollars comparativement à l'année précédente, passant de 1 959,8 millions de dollars en 2023-2024 à 1 907,2 millions de dollars à la fin du présent trimestre. Plus précisément, les crédits totaux disponibles ont diminué de 81,3 millions de dollars en crédit 5 – Subventions et contributions, ont augmenté de 28,2 millions de dollars en crédit 1 – Dépenses de fonctionnement et ont augmenté de 0,5 million de dollars en autorisations législatives.

La diminution globale des autorisations est principalement due à la réduction du financement destiné à soutenir les communautés autochtones dans leurs efforts pour récupérer, revitaliser, maintenir et renforcer les langues autochtones et à soutenir les organisations autochtones dans leur engagement continu en faveur de la mise en œuvre de la loi sur les langues autochtones, ainsi qu'aux réductions annoncées dans le Budget de 2023 en vue de recentrer les dépenses du gouvernement. Cette diminution s'explique également par la fin de plusieurs financements temporaires et par un retour aux niveaux d'activités des programmes ministériels antérieurs à la COVID-19.

La diminution est partiellement compensée par une augmentation dans les programmes des langues officielles avec un nouveau financement pour la collaboration intergouvernementale sur les langues officielles et pour le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 ainsi qu'un nouveau financement reçu pour la Stratégie antiraciste du Canada 2023-2028 et pour soutenir le travail du représentant spécial pour la lutte contre l'islamophobie.

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

La réduction dans les autorisations pourrait être atténuée par le nouveau financement annoncé dans le Budget de 2024. Ainsi, Patrimoine canadien recevra un total de 723,4 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives liées au soutien des festivals, aux spectacles et aux arts de la scène, à la construction et à la rénovation de musées et de centres culturels, à la promotion de l'accès aux livres, aux nouvelles et au journalisme, au soutien des langues et des cultures autochtones, à la lutte contre la haine, au soutien des langues officielles, au soutien du sport et à l'édification de communautés diversifiées et sécuritaires. Le travail pour accéder au financement a commencé et le financement devrait être reflété dans le futur budget principal ou dans les budgets supplémentaires.

2.2 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant

Se référer à l'État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant à la fin du rapport pour plus de détails.

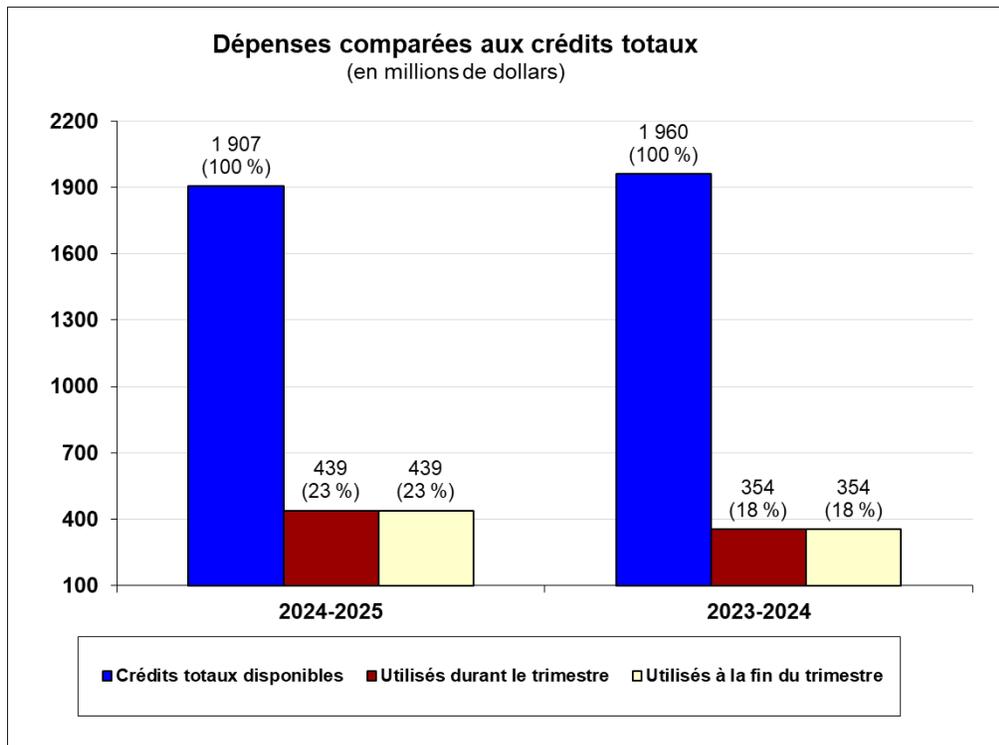
Les dépenses totales au cours du premier trimestre de 2024-2025 ont augmenté de 84,7 millions de dollars comparativement au premier trimestre de l'année précédente, représentant une augmentation des dépenses de 24 %.

L'augmentation des dépenses se remarque principalement dans les paiements de transfert, qui ont augmenté de 81,3 millions de dollars (de 295,6 millions de dollars en 2023-2024 à 376,9 millions de dollars en 2024-2025). Cette augmentation s'explique principalement par des variations dans les calendriers de paiement ainsi que par la signature d'accords pluriannuels en 2023-2024, permettant des paiements plus tôt en 2024-2025.

L'augmentation des dépenses s'explique également par 4,8 millions de dollars de dépenses de personnel pour refléter les augmentations de salaire des employés à la suite des ratifications des négociations collectives (de 52,0 millions de dollars en 2023-2024 à 56,8 millions de dollars en 2024-2025), représentant une augmentation de 9 % pour ce trimestre.

Comme le montre le tableau ci-dessous, PCH a dépensé 23 % de ses autorisations au premier trimestre 2024-2025, contre 18 % au premier trimestre 2023-2024.

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024



3. Risques et incertitudes

Les réductions de dépenses résultant des efforts de recentrage des dépenses gouvernementales auront un impact sur la plupart des secteurs desservis par le ministère et pourraient mettre à l'épreuve la capacité du ministère. Le ministère vise à atténuer ces risques en soutenant les bénéficiaires par le biais d'une communication active visant à les aider à comprendre les changements dans les programmes et les processus de financement touchés, et en mettant en évidence les mesures alternatives ou les mécanismes de financement disponibles, le cas échéant. Le risque qui pèse sur la capacité du ministère à fournir des prestations est géré par la gouvernance et la surveillance des stratégies de gestion financière axées sur les risques et par la mise en œuvre des plans ministériels de réduction des dépenses.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

À compter du 6 mai 2024, Andrew Brown a rejoint PCH en tant que sous-ministre délégué du Patrimoine canadien. Auparavant, il était sous-ministre délégué de l'Emploi et du Développement social (EDSC).

5. Approbation par les cadres dirigeants

Approuvé par :

Isabelle Mondou, Sous-ministre

Gatineau, Canada
Date : 26 août 2024

Véronique Côté, Dirigeante principale des
Finances

Gatineau, Canada
Date : 23 août 2024

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2024-2025 et 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2024-2025	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2023-2024
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	238 537	54 250	54 250	210 362	51 327	51 327
Crédit 5 - Subventions et contributions	1 637 605	376 989	376 989	1 718 891	295 673	295 673
Législatif - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28 819	7 175	7 175	28 336	6 780	6 780
Législatif - Ministre du Patrimoine canadien - Traitement et allocation pour automobile	99	25	25	95	24	24
Législatif - Ministre des Sports et de l'Activité physique - Traitement et allocation pour automobile						
Législatif - Ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec - Allocation pour automobile	99	24	24	95	23	23
Législatif - Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 196	431	431	1 196	421	421
Législatif - Paiements en vertu de la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637	0	0	637	0	0
Législatif - Prestations de retraite supplémentaires - lieutenants-gouverneurs précédents	182	0	0	182	0	0
Remboursement des revenus de l'année précédente	0	39	39	0	10	10
Dépense des produits de la vente de biens de l'État	11	0	0	14	0	0
Autorisations budgétaires totales	1 907 185	438 933	438 933	1 959 808	354 258	354 258
Autorisations totales	1 907 185	438 933	438 933	1 959 808	354 258	354 258

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Patrimoine canadien

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2024

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

Exercice 2024-2025 et 2023-2024 (en milliers de dollars)

	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2024-2025	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 2023-2024
Dépenses						
Personnel	238 621	56 762	56 762	212 645	51 952	51 952
Transports et communications	806	565	565	1 580	374	374
Information	2 878	329	329	2 307	421	421
Services professionnels et spéciaux	23 641	4 156	4 156	23 588	4 895	4 895
Location	3 475	1 114	1 114	2 474	1 225	1 225
Services de réparation et d'entretien	2 219	204	204	928	151	151
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 854	134	134	1 696	186	186
Acquisition de matériel et outillage	2 944	57	57	2 507	55	55
Paiements de transfert	1 638 424	376 989	376 989	1 719 710	295 673	295 673
Autres subventions et paiements	355	467	467	405	1 046	1 046
Dépenses budgétaires brutes totales	1 915 217	440 777	440 777	1 967 840	355 978	355 978
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Revenus affectés aux dépenses	- 8 032	- 1 844	- 1 844	- 8 032	- 1 720	- 1 720
Total des revenus affectés aux dépenses	- 8 032	- 1 844	- 1 844	- 8 032	- 1 720	- 1 720
Dépenses budgétaires nettes totales	1 907 185	438 933	438 933	1 959 808	354 258	354 258

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.